



Schéma Territorial de l'éolien de Saint-Pierre et Miquelon

L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon a entamé sa démarche de transition énergétique pour évoluer d'une production électrique actuellement exclusivement carbonée à une production plus diversifiée en introduisant les énergies renouvelables dont le territoire est riche. Cette mutation nécessite des études sur les potentialités de l'archipel dans le domaine des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, en 2019, les services de la DTAM ont confié au bureau d'étude spécialisé MétEolien la réalisation du Schéma Territorial de l'éolien de Saint-Pierre et Miquelon.

Du fait que le vent est un paramètre météorologique difficile à cerner et à manier en raison de sa forte variabilité naturelle, la première étape de cette étude a consisté en l'élaboration d'un atlas complet de la ressource éolienne pour l'ensemble de l'archipel en s'appuyant sur de solides modèles météorologiques. Les données résultantes de cet atlas éolien permettent d'évaluer l'énergie électrique produite par de petites éoliennes (à 20m d'altitude) d'une part, et d'une autre par des éoliennes de taille moyenne (à 60m d'altitude).

Dans un second temps, le bureau d'étude a réalisé une analyse territoriale afin de déterminer les zones propices au développement du « grand éolien », du « moyen éolien » et du « petit éolien ». La démarche a consisté à superposer sur les cartes :

- les données météorologiques de potentiel éolien et spécificités de l'archipel (atlas éolien) ;
- les impératifs de protection des milieux et des personnes (proximité des habitations, milieux naturels et habitat des espèces protégées, impact visuel) ;
- les contraintes techniques (distance du réseau de transport électrique et servitudes aéronautiques et radioélectriques).

Les résultats de cette analyse ont permis d'identifier les secteurs les plus propices à l'implantation de parcs éoliens dans l'archipel.

Vous trouverez en pièce jointe, une synthèse de l'étude MétEolien comprenant la démarche, des cartes des différents éléments pris en compte dans l'étude et la localisation des zones potentielles d'implantation d'installations éoliennes.

Concrètement, que va permettre cette étude ?

Afin de poursuivre sa démarche de transition énergétique, l'archipel doit appréhender le potentiel de l'ensemble des énergies renouvelables exploitable sur l'archipel. C'est donc une première étape qui vient d'être faite en ce sens grâce à cette étude. Quand l'ensemble des potentiels auront été appréhendés, il conviendra de définir quel est le mix énergétique idéal compte tenu des spécificités de chaque énergie, des coûts et des besoins.

Néanmoins, au-delà de cette échéance à long terme, cette étude nous permet d'ores et déjà de :

- Donner les éléments aux pouvoirs publics et citoyens afin de pouvoir juger de la pertinence de projets éoliens ;
- Permettre de développer l'usage du petit éolien sur l'archipel en donnant les productions possibles ;
- Permettre aux professionnels mais aussi aux citoyens (notamment à travers des projets participatifs d'énergie renouvelable citoyenne : <https://energie-partagee.org/>) de proposer des projets éoliens pour l'archipel.